COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2016

L'an deux mille seize, le douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absents excusés	Mesdames Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Flavienne MAZARDO-LUBAC (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ) Messieurs Daniel LE JOLU (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX)
Secrétaire	Madame Gwenaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2016-58

ACQUISITION DES ESPACES COMMUNS – LOTISSEMENT « LE CARRE GAUGUIN » RUE STEPHANE HESSEL

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

La société TERRA DEVELOPPEMENT a sollicité la Ville de Langueux pour la rétrocession des espaces communs du lotissement « Le Carré Gauguin » situé rue des Champs Bignons.

La commission Travaux a visité les lieux en mai dernier et a accepté le principe de la rétrocession.

Aussi, il y a lieu de procéder à l'acquisition des parcelles suivantes :

N° parcelle	Localisation	Contenance	Propriétaire	Prix/conditions
BO n° 432	Rue des Champs Bignons	377 m²	Société TERRA DEVELOPPEMENT 6 Ter rue des Portes Plouais 22400 LAMBALLE	Acquisition gratuite
BO n° 441	Rue Stéphane Hessel	101 m²		
BO n° 446		113 m²		
BO n° 456		62 m²		
BO n° 457		696 m²		
BO n° 466		31 m²		
BO n° 467		4 m²		
BO n° 461		20 m²		
BO n° 460		48 m²		
Surface totale cédée		**1452 m²**		

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune de Langueux.

En conséquence, **je vous propose** :

→ d'autoriser Madame le Maire, ou Monsieur Alain LE CARROU - 1er Adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme administrative ou notariée, ainsi que tout document s'y rapportant,

→ et de dispenser Madame le Maire, par application de l'article R 2241-7 du CGCT, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits sur les immeubles acquis, le prix de vente étant inférieur à 7 700 €.

Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire est ADOPTE à l'unanimité.